

Le Vullierain

SPÉCIAL
ELECTIONS

Informations officielles



Commune de Vully-les-Lacs

POUR

ma
commune

ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS ?

Elections communales générales 2026

PLUS D'INFO
>>> SCANNE-MOI



Editorial

Chères habitantes, chers habitants de Vully-les-Lacs

Le 8 mars 2026, vous serez appelés à élire celles et ceux qui piloteront notre commune pour les cinq prochaines années : sept membres à la Municipalité (pouvoir exécutif) et cinquante au Conseil communal (pouvoir législatif).

La commune, c'est le niveau de gouvernance le plus proche de vous. C'est elle qui agit dans les domaines les plus concrets de votre quotidien. De l'approvisionnement en eau à la gestion des déchets, de l'entretien des routes à la mise à disposition d'infrastructures et de services adaptés, en passant par l'éducation, l'aménagement du territoire, la mobilité ou la sécurité publique, chaque décision communale a un impact direct sur notre qualité de vie.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, siéger au Conseil communal ne demande pas un temps démesuré. Pas besoin de connaissances particulières ou d'être expert-e en politique. Ce qui fait la force d'un Conseil, ce sont des personnes ancrées dans la réalité, jeunes ou moins jeunes, récemment installées ou de longue date, motivées, curieuses et soucieuses du bien commun. Alors pourquoi ne pas vous porter candidat-e ? Vos idées, votre parcours,

vos expériences sont autant d'atouts qui peuvent enrichir les débats et orienter les décisions pour l'avenir de notre commune.

**« Vos idées,
votre parcours,
votre culture et vos
expériences sont autant
d'atouts pour l'avenir
de votre commune. »**

Dans cette édition spéciale du *Vullierain*, vous trouverez toutes les informations utiles sur ces élections : modes de scrutin, conditions de candidature, etc. Vous y découvrirez le fonctionnement de nos autorités communales, leurs tâches et compétences respectives, notamment au travers des témoignages des Président-e-s

de commissions du Conseil communal. Et vous ferez connaissance avec les groupes qui ont annoncé, à ce jour, leur intention de déposer des listes.

Pour en savoir plus sur les thèmes traités par vos élu-e-s, n'hésitez pas à consulter les pages dédiées sur le site internet de la commune.

Je profite de cet éditorial pour remercier chaleureusement nos autorités ainsi que l'ensemble du personnel communal pour leur engagement au service de la population de Vully-les-Lacs.

Je vous souhaite une agréable lecture et vous encourage dès à présent à participer au scrutin du printemps 2026. Ensemble, faisons vivre notre démocratie locale et continuons à faire de Vully-les-Lacs une commune où il fait bon vivre ! □

Julien Schwab
Président du Conseil communal

Infos
utiles

À vos agendas...

9 DÉCEMBRE 2025

Séance du conseil communal

Comme plus de 300 autres communes vaudoises, la commune de Vully-les-Lacs élira en 2026 ses conseillers municipaux (exécutif) et ses conseillers communaux (législatif).

Les élections générales auront lieu aux dates suivantes :

12 JANVIER 2026

Date limite d'inscription:
12 janvier à midi.

Les formulaires officiels seront disponibles sur le site internet de la Commune en temps voulu.

8 MARS 2026

Elections des Conseillers communaux élus selon le système proportionnel. Election à la Municipalité (1^{er} tour).

29 MARS 2026

Election à la Municipalité (2^e tour).

26 AVRIL 2026

Election à la syndiculture (1^{er} tour).

17 MAI 2026

Election à la syndiculture (2^e tour).

Les prochaines élections

Avant-propos du Syndic

Le temps passe très vite...

Plein d'événements sont là pour nous le rappeler !

Préparer l'avant-propos de cette édition « spéciale élections » reflète indiscutablement un de ces événements. Le cycle de cinq ans définissant la période d'une législature touchant à sa fin constitue une nouvelle affirmation de ce constat. Un regard en arrière donne une impression souvent vécue dans nos vies, mélangeant l'impression de « on n'a rien vu passer » et celle de « que de choses réalisées » !

Sans vouloir trop détailler le bilan de l'activité de la Municipalité depuis 2021, force est de constater que le volume de dossiers traités, complétés ou initiés a vraisemblablement atteint un niveau record depuis la fusion datant de 2011. En parlant du collège municipal, à l'heure du bilan, on se doit de se rappeler du change-

ment consécutif au renoncement pour raisons familiales de Marie-Pierre Vincent, départ qui a généré son lot de sentiments empathiques et attentionnés, révélateur de l'excellent esprit d'équipe régnant dans ce collège.

Esprit qui a permis d'accueillir au mieux Julien Bessard qui s'est parfaitement intégré, apportant sa pierre à l'édifice commun tant par ses compétences que par sa personnalité.

Je terminerai ce regard en arrière en remerciant les cinq autres municipaux, Mesdames et Messieurs Claire-Marie Spahr, Laetitia Kohler, Alain Bally, François Haenni et Christian Genilloud pour leur engagement, leur sérieux et leur application.

Un cycle s'achève, un nouveau se prépare. S'il reste une dose d'incertitude, il me plaît de relever que l'ensemble des membres de la municipalité envisage de se présenter à nouveau aux élections du printemps 2026, manifestant ainsi leur volonté de poursuivre leur mission avec motivation, force, énergie et conviction.

Les défis restent nombreux et très intéressants, la poursuite du développement de notre belle commune constituant à lui seul un beau défi à relever. □

Michel Verdon
Syndic

Elections communales, pour quoi, pour qui, comment ?

Pour quoi ? Fonctionnement d'une commune

La commune est l'autorité la plus proche de la population. Elle s'assure que la population puisse disposer d'infrastructures adaptées et d'une qualité de vie agréable. Pour cela, elle s'occupe des routes, des bâtiments, des bibliothèques, des installations sportives, de la vie associative et culturelles. Elle offre des services tel que l'accueil préscolaire, un soutien aux sociétés locales, des animations et de l'aide pour les personnes dans le besoin. Pour mener à bien ses missions, la commune s'organise autour d'un organe législatif (Conseil communal) et d'un organe exécutif (Municipalité). Chacun d'eux bénéficient de compétences qui leurs sont propres.

Petit tour d'horizon de ces compétences :

• **Conseil communal** : il est composé, dans notre commune, de 50 membres élus selon le système proportionnel pour une durée de cinq ans. Il réunit les personnes élues afin de débattre, amender et voter les grandes décisions qui structurent la vie communale: projets d'aménagement, budget, comptes, investissements, règlements ou encore fiscalité.

Être conseiller ou conseillère communal-e, c'est participer aux séances, lire les documents transmis, siéger en commission, poser des questions, émettre un avis, déposer des postulats ou des motions et, surtout, voter les propositions. C'est ainsi faire vivre un débat public et transparent au service de la collectivité.

Le Conseil communal a en mains deux compétences majeures, à savoir les compétences financières et réglementaire. Il est le seul à pouvoir approuver le budget communal et les crédits d'investissement, ayant ainsi un impact direct et concret sur les projets qui pourront être menés ou non. Il pose également le cadre légal en adoptant les règlements communaux

dans le cadre de l'autonomie communale. Le Conseil communal se réunit en moyenne 4 à 8 fois par année. À cela peuvent s'ajouter les séances de commissions, pour celles et ceux qui s'y impliquent: c'est là que les projets sont examinés plus en profondeur et que les conseillères et conseillers peuvent avoir le plus d'impact.

• **Municipalité** : elle est composée, dans notre commune, de 7 membres élus directement par la population pour une durée de cinq ans. Elle se réunit hebdomadairement afin de traiter les affaires courantes. Son rôle est de gérer la commune au quotidien : planifier les projets, exécuter les décisions, diriger l'administration et veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux. Elle est responsable de domaines variés tels que les finances, les travaux publics, l'urbanisme, la culture, le social, les écoles, les services industriels ou encore la sécurité.

La Municipalité fonctionne de manière collégiale: les décisions sont prises ensemble, à la majorité, sous la présidence de la syndique ou du syndic. Chaque membre assume la direction d'un dicastère, qui regroupe plusieurs services et prestations à la population (par exemple: finances, routes, écoles, bâtiments, etc.). Elle a également pour mission de définir le développement futur de la commune et de porter les projets qui façonnent son avenir.

Être conseillère municipale ou conseiller municipal, c'est donc contribuer aux choix les plus stratégiques pour la collectivité, mais aussi acquérir une expérience précieuse en gestion, leadership et travail en équipe.

Cette fonction représente un engagement régulier. Les séances hebdomadaires, les dossiers à préparer et les représentations publiques demandent du temps et de la disponibilité. Cet engagement reste toutefois conciliable avec une vie familiale et

professionnelle, comme le montrent de nombreuses personnes élues qui exercent leur mandat en parallèle de leur métier et de leur vie personnelle. Les membres de la Municipalité perçoivent des indemnités et des vacances.

Pour qui ? Conditions d'éligibilité

Parce que vous habitez ici, vous connaissez les besoins de votre quartier, de votre famille, de vos proches. Souvent, on pense que pour s'engager en politique, il faut être né-e ici, avoir un diplôme ou connaître tous les rouages de l'administration. Ce n'est pas vrai.

Pour vous présenter, vous devez avoir le droit de vote dans notre commune. En sus, toute personne remplissant les critères suivants peut se porter candidat-e :

- avoir 18 ans, le jour de l'élection
- être de nationalité suisse
- ou au bénéfice d'un permis B ou C, avoir vécu 10 ans en Suisse et être domicilié-e dans le canton de Vaud depuis au moins 3 ans.

Comment ? Démarches pratiques pour se porter candidat-e

Pour vous présenter, vous pouvez :

- Soit rejoindre une liste d'entente communale ou d'un parti représenté dans votre commune
- Soit déposer votre propre liste de candidates et de candidats (vous pouvez être la seule ou le seul candidat sur la liste)
- Soit créer, avec des personnes qui partagent vos opinions, une liste commune. Chaque liste doit porter une dénomination distincte (nom du parti, de l'entente, etc.) et être parrainée par :
- Au moins 3 électrices et électeurs domicilié-e-s dans la commune pour l'élection à la Municipalité (minimum recommandé 5)
- Au moins 10 électrices et électeurs domicilié-e-s dans la commune pour un

Impressum

Editeur
Municipalité de Vully-les-Lacs

Responsable rédactionnelle
Laetitia Kohler
avec la collaboration de Philippe Causse et Emilie Savary

Contact
E-mail: levullierain@vully-les-lacs.ch
Tél. 026 677 30 03

Concept graphique
kDesign - Karin Maillard, Villars-le-Grand
www.kdesign-graphic.ch

Crédits photographiques
Vully-les-Lacs

Imprimeur
Imprimerie Freléchoz, Domdidier

Tirage
2'000 exemplaires

Parutions
3 fois par année

Distribution
Journal gratuit / tous-ménages

Version digitale
sur le site de la commune sous :
Vie Locale / Informations /
Journal communal *Le Vullierain*

La proportionnelle pour quoi faire ?

Le scrutin à la proportionnelle permet d'assurer une représentativité des idéaux politiques au Conseil communal ainsi que dans les futures commissions, même lorsqu'ils sont minorisés. L'élection des candidats figurant sur une liste (parti politique, entente, association ou groupement) se déroule sur un seul tour.

Les électeurs disposent d'autant de voix qu'il y a de sièges au conseil, 50 pour la commune de Vully-les-Lacs.

Lorsqu'un électeur donne un suffrage à un candidat, il en donne également un à la liste de ce dernier. À l'issue du vote, deux éléments sont déterminés :

- Le nombre de sièges attribués à chaque liste selon le pourcentage de suffrages que cette dernière a récolté
- Les candidats, pour chacune des listes, qui ont obtenu le plus de voix et qui occuperont les sièges.

Les candidats non élus d'une liste sont désignés comme « viennent-ensuite » et appelés à remplacer les démissionnaires durant la législature.

Conseil communal (minimum recommandé 15).

Le dépôt des candidatures (également appelé « liste ») est ouvert du 5 au 12 janvier 2026 à midi. Les formulaires officiels sont disponibles sur le site internet de la commune. Le délai pour déposer votre dossier est donc fixé à cette période auprès de l'administration communale. □

Groupes politiques



«L'Entente du Vully»

En mars 2026, la population de Vully-les-Lacs sera appelée à élire ses représentants pour la nouvelle législature communale. La majorité des membres actuels du Conseil communal et de la Municipalité de l'Entente souhaitent se représenter, car il tient à cœur à nos élus de poursuivre les actions engagées et de continuer à défendre les intérêts de toute la population de la commune.

Depuis sa création, l'Entente s'est donnée une vocation d'utilité publique : soutenir le développement harmonieux de Vully-les-Lacs et œuvrer pour le bien-être de ses habitantes et habitants. Son engagement repose sur des valeurs simples et essentielles: l'ouverture, le dialogue et la proximité.

Si vous partagez ces valeurs et que vous souhaitez contribuer au bien de la commune, vous êtes les bienvenus à rejoindre l'Entente, ouverte à toutes et à tous. Chacun peut apporter ses idées, son énergie et sa vision de l'avenir de Vully-les-Lacs. C'est dans cet esprit d'écoute, de respect et de collaboration que nous poursuivons notre engagement collectif.

Envie de participer à l'avenir de Vully-les-Lacs ?

L'Entente grandit et accueille déjà de nouveaux membres. Mais nous avons toujours besoin de forces vives et d'idées neuves pour enrichir notre action.

- Vous aimez votre commune ?
- Vous souhaitez donner un peu de temps ou simplement partager vos idées ?
- Vous voulez rejoindre une équipe ouverte, conviviale et proche de la population ?

Alors n'hésitez pas : **la porte est ouverte!** Contactez un membre du comité (coordonnées ci-dessous) pour en discuter autour d'un café. ☐

Le comité de l'Entente

«...une manifestation conviviale aura lieu le samedi matin 13 décembre au centre de Salavaux.»

Cette année marque par ailleurs les cinq ans de l'Entente. Pour célébrer cet anniversaire, une manifestation conviviale aura lieu le samedi matin 13 décembre au centre de Salavaux. Nous vous invitons chaleureusement à venir partager le verre de l'amitié et une agape à notre stand. Ce sera l'occasion de se retrouver, d'échanger et de préparer ensemble les prochaines élections communales.

Soutenir l'Entente, c'est choisir une approche ouverte, collaborative et constructive, au service de toute la population de Vully-les-Lacs.

Pour contact :

E-Mail:
info@ententeduvully.ch
Site web :
www.ententeduvully.ch

Le comité de l'Entente

Besse Amélie	079 798 82 46
Besson Claude	079 438 03 81
Loup David	078 666 89 23
Oulevey Frédéric	079 937 29 50
Savary Antoine	079 559 49 30
Vessaz Fabienne	079 662 22 67
Wuillemin Fabrice	079 570 76 29



PLR
Les Libéraux-Radicaux
Vully-les-Lacs

Le PLR de Vully-les-Lacs : Un groupe ouvert, engagé et à votre écoute !

Découvrez le fonctionnement de notre groupe communal et pourquoi nous avons besoin de vous.

Chères habitantes, chers habitants de Vully-les-Lacs,

En tant que président du groupe PLR au conseil communal, j'ai le plaisir de vous présenter notre groupe, son fonctionnement, ses valeurs et, surtout, de vous inviter à nous rejoindre pour contribuer, vous aussi, à la vie de notre belle commune.

Le PLR à Vully-les-Lacs : Un rôle actif et une forte représentation

Le Parti libéral-radical (PLR) occupe une place importante au sein du conseil communal de Vully-les-Lacs, avec 20 sièges sur 50. Cette représentation témoigne de la confiance que vous nous accordez, mais aussi de notre volonté constante de défendre les intérêts de la commune et de ses habitants, dans un esprit d'écoute et de dialogue.

Des activités variées au service de la commune

Notre engagement se traduit par une participation active aux affaires courantes, mais aussi par un investissement fort dans les différentes commissions thématiques et commissions permanentes du conseil. Que ce soit pour les finances, l'urbanisme, la culture, l'environnement ou la jeunesse, nos membres s'impliquent concrètement dans la préparation des dossiers, l'analyse des projets et la recherche de solutions adaptées aux besoins locaux. Chaque membre est encouragé à apporter sa vision, ses compétences et sa sensibilité, ce qui enrichit nos débats et nos décisions.

La richesse de la diversité : un groupe à l'image de la commune

Le groupe PLR de Vully-les-Lacs se distingue par la diversité de ses membres. Nous comptons en nos rangs des femmes et des hommes d'âges variés, issus de nombreux horizons professionnels: agriculteurs, enseignants, indépendants, employés, retraités, jeunes actifs... Cette pluralité est une véritable force. Elle garantit que les décisions prises tiennent compte des réalités et des attentes de toutes les générations et de tous les secteurs d'activité présents sur notre territoire.

Ouverture, liberté et engagement local

Rejoindre le PLR à Vully-les-Lacs, c'est avant tout s'impliquer pour sa commune. Notre fonctionnement est basé sur la liberté de vote et la confiance dans la conscience de chacun. Nous échangeons, débattons, argumentons, mais chaque membre reste libre de ses choix, dans le respect des convictions de tous. L'esprit d'équipe, l'écoute et la volonté de servir l'intérêt général sont au cœur de notre démarche.

Envie de vous engager ? Rejoignez-nous !

Vous souhaitez contribuer à la vie de Vully-les-Lacs, participer aux décisions qui façonnent notre quotidien ou simplement découvrir le fonctionnement de la commune? Le PLR recherche constamment de nouveaux membres, motivés et prêts à s'engager, quel que soit leur parcours, leur âge ou leur expérience. Nous sommes convaincus que la richesse d'un groupe réside dans la diversité de ses membres et la complémentarité des points de vue.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour en savoir plus, assister à une séance ou proposer votre candidature. Ensemble, continuons à faire de Vully-les-Lacs une commune dynamique, solidaire et innovante !

Au plaisir de vous rencontrer prochainement. ☐

*Alexandre Bardet
Président du groupe PLR
du conseil communal de Vully-les-Lacs*

Pour contact :

Alexandre Bardet
Président PLR Vully
plr.vully@gmail.com
078 628 02 37

Commissions de surveillance et Exécutif



La Commission de gestion : le regard attentif du Conseil communal

À Vully-les-Lacs, la Commission de gestion (ou «Cogest») joue un rôle clé: elle représente le **regard du Conseil communal** sur l'activité de la Municipalité. Son objectif ? Veiller à une gestion communale transparente, efficace et équilibrée.

Concrètement, la Commission examine les comptes annuels, évalue la **gestion administrative et financière**, et peut approfondir certains dossiers, visiter les services ou rencontrer les responsables communaux. Elle rédige deux rapports détaillés : l'un sur la gestion de la Commune durant l'exercice écoulé, l'autre sur les comptes communaux. Présentés au Conseil lors des séances de printemps, mais au plus tard le 30 juin, ces rapports éclairent les débats et **renforcent la confiance** entre autorités et citoyens.

La Commission compte sept membres du Conseil communal, élus pour une année. Leur répartition est proportionnelle aux sièges obtenus par les partis représentés au Conseil, garantissant ainsi une représentation équilibrée des sensibilités politiques. Chacun apporte ses compétences, son regard citoyen et son sens critique. Ce travail d'équipe demande curiosité, rigueur et esprit de collaboration, tout en offrant une vision privilégiée du fonctionnement communal.

Cette expérience, très enrichissante sur le plan humain, m'a permis de **mieux comprendre la complexité et les enjeux des dossiers traités** par notre Municipalité.

S'engager au Conseil communal, c'est participer à la vie démocratique locale, influencer les choix qui façonnent notre quotidien et veiller à une gestion saine de nos ressources. La vitalité de Vully-les-Lacs dépend de l'engagement de ses habitants : et si le prochain ou la prochaine à franchir le pas, c'était vous ?

*Céline Duran,
Conseillère communale PLR,
Présidente de la Commission de gestion
de Vully-les-Lacs*



La Commission des finances : finances contrôlées et approuvées

La Commission des finances (CoFin) est l'organe de contrôle et d'approbation sur les différents dépenses et investissements que doit ou veut effectuer la Commune. C'est un des rôles majeurs au sein du développement d'une commune.

La CoFin est une commission permanente composée de 5 membres qui sont réélus chaque année proportionnellement aux sièges obtenus par les différents partis. Une certaine stabilité doit toutefois être de mise afin de garantir un travail de qualité et une liaison cohérente sur les différents sujets qui lui sont soumis. Chacun apporte ses analyses et ses réflexions tirées de ses expériences afin de garantir des décisions justes et dans l'intérêt des citoyens.

Les projets d'investissement de la Municipalité sont transmis, par l'intermédiaire du président du Conseil communal, sous la forme de préavis. La Commission a alors la tâche de les étudier et de les analyser attentivement, quitte à demander quelques informations complémentaires aux élus municipaux, avant de les présenter au Conseil communal pour votations avec un préavis favorable ou défavorable voire un amendement.

La CoFin est aussi responsable du contrôle et de la validation du taux d'imposition ainsi que du budget annuel. Elle est très régulièrement activée car la majorité des projets ont un impact financier. Faire partie de la CoFin permet de voir quels sont les enjeux et les besoins que nous aurons dans le futur. Nous avons la chance de vivre dans une région en pleine expansion ou de nombreux défis ont déjà et vont continuer à se réaliser.

Personnellement, j'ai un énorme plaisir à présider cette Commission et à participer activement au développement de notre magnifique commune. J'ai vraiment apprécié pouvoir être associé aux nombreux défis financiers auxquels nous avons été confrontés. J'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur une équipe solide et compétente qui, j'en suis persuadé, va continuer ses efforts et ses analyses pertinentes dans le futur.

*Damian Fioretta,
Conseiller communal PLR,
Président de la Commission des finances
de Vully-les-Lacs*



La Municipalité in corpore. De gauche à droite : Julien Bessard, Michel Verdon, Alain Bally, Claire-Marie Spahr, Christian Genilloud, Laetitia Kohler et François Haenni.

La Municipalité jusqu'au 30 juin 2026

Membres	Dicastères	Suppléant/e
Syndic Verdon Michel 079 687 37 07 m.verdon@vully-les-lacs.ch	Administration générale – Ressources humaines Développement territorial Domaines STEP régionale – Pdt COPIIL	Bally Alain
Vice-Syndic Bally Alain 078 680 79 67 a.bally@vully-les-lacs.ch	Service des eaux – Epuration – Renaturation cours d'eau – Dangers naturels Eclairage Public – SDIS – Mobilité – Transports	Verdon Michel Haenni François
Municipal Genilloud Christian 079 296 48 62 c.genilloud@vully-les-lacs.ch	Instruction publique – ARPEJE – Extension EPK – Sport – Site scolaire EPK Déchetterie – Ordures ménagères	Bessard Julien Kohler Laetitia
Municipal, 2 ^e Vice-Syndic Haenni François 079 644 95 50 f.haenni@vully-les-lacs.ch	Finance – Suivi logements communaux Port – Rives – Tourisme – Economie	Verdon Michel Kohler Laetitia
Municipale Kohler Laetitia 079 705 50 13 l.kohler@vully-les-lacs.ch	Affaires culturelles – Sociétés locales – Manifestations et animation de la Commune Journal communal <i>Le Vullierain</i> Sécurité communale – Protection civile – Abris PC Routes	Haenni François – Spahr Claire-Marie Bessard Julien
Municipale Spahr Claire-Marie 079 317 95 99 cm.spahr@vully-les-lacs.ch	Affaires sociales – Paroisses – Eglises & Cimetières Forêts – Chemin AF	Kohler Laetitia Genilloud Christian
Municipal Bessard Julien 079 658 47 39 j.bessard@vully-les-lacs.ch	Police des constructions Bâtiments communaux – Informatique & Cybersécurité	Genilloud Christian Bally Alain